


**LEGENDE :**

- Nouvelle structure du réseau d'eau pluviale
- Limite communale
- Ouvrages de dépollution
- Puits
- Bassin
- Bassin futur
- Exutoires

TYPE 1 : Zone urbaine ou rurale ne présentant pas de risques majeurs liés au ruissellement.  
 TYPE 2 : Zone urbanisée où des mesures parcellaires de limitation des rejets pluviaux doivent être envisagées.  
 TYPE 3 : Zone d'urbanisation future où les rejets d'eaux pluviales doivent respecter la capacité de l'exutoire :  
 - Type 3.1 : limitation au débit spécifique de 2 l/s/ha  
 - Type 3.2 : limitation à la capacité admissible du réseau aval défini comme saturé  
 - Type 3.3 : débit de rejet nul, volumes pluviaux infiltrés

**IAU** Habitat résidentiel, commerces, services et équipements  
**UE** Equipements et services publics ou d'intérêts collectifs (administratif, sanitaire, culturel, transport, sports et loisirs, aire des gens du voyage)

TYPE 4 : Zones rurales en amont de zones urbanisées où le ruissellement doit être limité à la capacité des réseaux aval.



N°	Nom du bassin
1	rue du 8 mai
2	rue Kennedy
3	RD104
4	Vert Village
5	Jardins de Barentin
6	Gardy ou Gabriel Dupont
7	La Métrale
8	Boieldieu
9	Giratoire Darty
10	Collège André Marie
11	Castorama
12	Ateliers Relais
13	La Carbonnière
14	La Clairière
15	Résidence des Prés
16	Saint Hélier
17	Coteaux
18	Pierre et Marie Curie
19	Clos de la Forêt
20	Allée Prunus